

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé ; vous devez donc garder en mémoire les éléments ci-dessous, conformément à la réglementation applicable (articles L 519-4-1, R 519-20 et R 519-26 du Code Monétaire et Financier

### LE CONSEIL

Dénomination sociale : COMPAGNIE FINANCIERE SAINTE VICTOIRE  
Enseigne : ODYSSEE GESTION PRIVÉE  
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée  
Capital social : 10 000 €

N° SIREN : 534 360 318 déposé au RCS de Saint Denis  
Code NAF : 7022Z  
N° CIF : E008254  
N° ORIAS : 11063980  
Carte T : CPI 9741 2018 000 028 710

Siège social : 167, avenue de la Grande Ourse 97434 ST GILLES LES BAINS  
Bureau : 173/175 avenue de la Grande Ourse 97434 ST GILLES LES BAINS

Représentant légal : M. BURGER Jean-Philippe, Président  
Téléphone : 0262 44 00 00  
Courriel : [contact@odyssee-gestion-privée.re](mailto:contact@odyssee-gestion-privée.re)

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par COMPAGNIE FINANCIERE SAINTE VICTOIRE, représentée par Jean-Philippe BURGER, pour connaître votre situation familiale, financière et patrimoniale. Ces informations vont permettre de vous conseiller pour votre gestion de patrimoine au mieux de vos intérêts. De plus, certaines informations nécessaires à la bonne exécution du futur contrat de placement choisi seront transmises à l'organisme financier détenteur du contrat, ou/et prestataire de services d'investissement, ou/et société de gestion de portefeuille partenaire, à des fins de bonne exécution dudit contrat, au bon déroulement de nos missions de Conseil en Gestion de Patrimoine, de Conseil en Investissement Financier (CIF) et de courtage (IAS), mais également dans le cadre de la lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme à laquelle le Conseil ainsi que l'organisme financier, ou le prestataire de services d'investissement, ou la société de gestion de portefeuille partenaire choisi(s) sont soumis.

Elles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de l'exécution de nos prestations, sauf si :

- Vous exercez un droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après  
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Celle-ci ne saurait cependant excéder 5 ans après la fin de la relation d'affaire.

Vos informations sont destinées aux seules personnes dûment habilitées par COMPAGNIE FINANCIERE SAINTE VICTOIRE et son personnel, à ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ACPR, ANACOFI-CIF, ANACOFI COURTAGE). Les comptes financiers souscrits par l'intermédiaire du Conseil sont automatiquement agrégés dans un logiciel professionnel dédié (HARVEST), à des fins de gestion, traitement et suivi des contrats éventuellement détenus

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en envoyant un mail à l'adresse suivante, à l'attention du responsable du traitement : [contact@odyssee-gestion-privée.re](mailto:contact@odyssee-gestion-privée.re), ou le cas échéant le Délégué à la Protection des Données : [jf.tardif@absys.re](mailto:jf.tardif@absys.re).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale et Libertés, 3 place de Fontenoy, 75007 PARIS.

### STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 11063980 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des

Marchés Financiers (AMF), adresse : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF.

- **IAS (Intermédiaire en Assurance) :**

Catégorie : Courtier

Type d'intermédiaire : C

Niveau de conseil fourni (échelle de 1 à 3) : niveau 3 – *Recommandation fondée sur la base d'une analyse impartiale et personnalisée d'un nombre suffisant de contrats offerts sur le marché*

- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements) :**

Catégorie : Mandataire d'IOBSP

Mandant : INOVEA CREDIT, 10 Parc Club du Millénaire, 1025 avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER, inscrit au RCS de Montpellier sous le n°831 870 456

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- Par ailleurs, votre conseiller est également **intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce (ITI)** et détient une carte professionnelle T n° CPI 9741 2018 000 028 710 délivrée par la CCI de La Réunion. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

L'activité d'intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce est contrôlable par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI) et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles numéro de police 127 100 481 pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et financier.

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité civile professionnelle Montant des garanties par période d'assurance	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000€
Garantie financière Montant des garanties par période d'assurance		115 000€	115 000€	110 000€

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>

### **PARTENAIRES COMPAGNIES, ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS**

Nom (liste non exhaustive)	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AGEAS	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
ALPTIS	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
APRIL	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
AVIVA	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
BÂLOISE (LA)	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
CARDIF	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
ERES/SWISSLIFE	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
SPVIE	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement
VIE PLUS	Assurances	Convention de courtage	Commissionnement

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
-----	--------	---------------	----------------------

S.A.S. Cie Financière Sainte Victoire, au capital de 10 000€ et immatriculée au RCS de St Denis sous le n° 534 360318 00024 - Siège social : 167, av. de la Grande Ourse 97434 SAINT GILLES LES BAINS - Tél. : 0262 44 00 00 – Mél. : [contact@odysee-gestion-privée.re](mailto:contact@odysee-gestion-privée.re) - IAS Courtier en Assurances & IOBSP Mandataire, activités contrôlables par l'ACPR / Immatriculée à l'ORIAS n°11063980 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) / Carte T délivrée par CCI de la Réunion n°CPI 9741 2018 000 028 710, sans détention de fonds / Conseiller en Investissement Financier (CIF) membre de l'ANACOFI CIF n° E008254, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers / RCP et garantie financière MMA IARD Assurances Mutuelles n° 127100481, 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS cedex 9 / N° TVA intracommunautaire : FR87534360318

<b>(liste non exhaustive)</b>			
APICAP	Investissement financier (FIP)	Convention de distribution	Commissionnement
INTER INVEST	Investissement financier (FIP)	Convention de commercialisation	Commissionnement
NOVAXIA	Investissement financier (FIP)	Convention de distribution	Commissionnement
SOFIDY	Investissement financier (SCPI)	Convention de commercialisation	Commissionnement
VOISIN	Investissement financier (SCPI)	Convention de commercialisation	Commissionnement

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le conseiller a un accord, seront communiqués au client sur simple demande.

### **MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL**

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Au titre de l'accompagnement du client, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, sur simple demande, avec le concours de votre conseiller qui s'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations, une communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire, une fois connus les supports que vous choisirez.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte et différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'un abonnement patrimonial.

Le mode de rémunération et les honoraires de conseil seront inscrits dans une lettre de mission soumise au client. Le taux horaire maximum appliqué s'élève à 250€ HT, soit 271.25€ TTC.

### **MODE DE COMMUNICATION**

Les modes de communication privilégiés entre le Conseiller et le Client sont :

- Le téléphone
- Le mail

Nous évitons autant que possible les éditions papier, dans un souci de dématérialisation des documents. Cependant, lorsque cela est nécessaire et qu'aucun des deux moyens de communication précités ne peut satisfaire ou être suffisant, une communication par voie postale sera envisagée.

### **TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS**

Pour toute réclamation vous pouvez nous contacter selon les modalités suivantes :

**Par courrier :**

COMPAGNIE FINANCIÈRE SAINTE VICTOIRE  
A l'attention du RCCI  
167, av. de la Grande Ourse  
97434 Saint Gilles Les Bains

**Par téléphone : 0262 44 00 00**

**Par courriel : LD.CFSV@GMAIL.COM**

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Toutefois, si ces voies de recours n'aboutissaient pas ou si la réponse apportée ne s'avère pas satisfaisante, le Client conserve la possibilité de saisir le médiateur compétent selon la nature du litige et selon les modalités ci-dessous :

## SAISIR UN MÉDIATEUR

### LISTE DES MÉDIATEURS COMPÉTENTS SELON LA NATURE DU LITIGE

#### I. Litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI  
92, rue d'Amsterdam 75009 PARIS

#### II. Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Médiateur de l'AMF

Mme Marielle Cohen-Branche – Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités immobilières et d'IOBSP :

Médiation de la consommation – ANM Conso

62, rue Tiquetonne 75002 PARIS

<http://www.anm-conso.com>

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

---

**Je soussigné(e) (NOM/Prénom) :**

**Atteste avoir reçu le présent Document d'Entrée en Relation**

**À (lieu) :**

**Le (date) :**

**SIGNATURE :**